

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 6 avril 2023

N° 15

**Objet : Compétence GEMAPI /
Travaux de confortement du
système d'endiguement du
centre commercial des Eaux
Chaudes à Digne les Bains /
Ouverture d'une enquête
publique unique**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PELESTOR Michel	RICHAUD Véronique
BERTRAND Philippe	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève	RISSO Gilbert
BOGHOSSIAN Alex	LAQUET Laura	PROUST Brigitte	SAVORNIN Béatrice
BOURJAC Jean Marie	PAUL Gilles	REBOUL Childéric	URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur CAZERES Benoit, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération ;

Vu la délibération n°13 de Provence Alpes Agglomération en date du 13 février 2019 déléguant au Syndicat Mixte Asse Bléone les missions relatives aux items 1, 2, 5 et 8 de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale;

Vu la délibération n°21 de Provence Alpes Agglomération en date du 4 décembre 2019 fixant la durée, les objectifs à atteindre et les modalités de la délégation de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Asse Bléone pour la période 2020-2025.

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-230-006 portant des prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral n°2016-235-009 du 22 août 2016, autorisant la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération à exploiter le système d'endiguement dit du « Centre Commercial des Eaux Chaudes » protégeant la rive droite contre les crues du torrent les Eaux Chaudes, commune de Digne les Bains.

Provence Alpes Agglomération est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et elle a décidé d'exercer cette compétence en déléguant ses missions au Syndicat Mixte Asse Bléone.

La convention de délégation établie entre PAA et le SMAB pour la période 2020/2025 prévoit de conforter le système d'endiguement du centre commercial des Eaux Chaudes à Digne les Bains (action GeBle5ao).

Dans ce cadre, le bureau d'études agréé HYDRETTUDES a réalisé l'étude d'avant-projet, pour le compte du Syndicat Mixte Asse Bléone, relative aux travaux de confortement du système d'endiguement du centre commercial des Eaux Chaudes à Digne les Bains.

Par ailleurs, le cadre réglementaire applicable à cette opération, et notamment l'article R.123-7 du Code de l'Environnement, impose de produire un ensemble de pièces, dont :

- un porter à connaissance des travaux de confortement conformément au R.214-18 du Code de l'Environnement
- une demande d'autorisation temporaire conformément aux dispositions de l'article R.214-23 du Code de l'Environnement
- une déclaration d'Intérêt Général (DIG) conformément à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement en raison de la présence de parcelles privées concernées par le projet de travaux

- une enquête publique au regard de la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du CE (conformément à l'article L.151-37 du Code Rural).

Ce dossier réglementaire doit être déposé par le gestionnaire du système d'endiguement, à savoir Provence Alpes Agglomération.

Quant aux travaux, ils seront réalisés par le Syndicat Mixte Asse Bléone pour le compte de l'agglomération.

De manière à réaliser les travaux de confortement du système d'endiguement du centre commercial des Eaux Chaudes,

il vous est demandé

- D'autoriser Madame la Présidente de Provence Alpes Agglomération ou son représentant à déposer le dossier réglementaire relatif à cette opération, incluant le dossier d'enquête publique,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter, de la part de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, l'ouverture de l'enquête publique unique.
- De mandater Madame la Présidente ou son représentant pour signer tous documents afférents à cette opération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO



PUBLIE LE : 17 AVR. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230406-15_06042023